

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° P19- 055068

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4423 Société : RAM

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : EL ODMA HASSAN

Date de naissance : 02-11-61

Adresse : habitude

Tél. : 0634259293 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. BAKRIM Mohamed**  
**OPHTALMOLOGUE**  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daouda  
Oulfa - CASABLANCA  
Tél: 05.22.91.42.65

Date de consultation : 30/11/2021

Nom et prénom du malade : EL ODMA HASSAN Age : 60

Lien de parenté :

☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : vice de refraction, œil sec

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 30/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :



# Dr Mohamed BAKRIM

\* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\* Traitement par laser

\* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

\* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\* Membre de l'American Academy of ophtalmology



الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca, le 30/11/2024 في الدار البيضاء

EL ODMA HASSANI

135.00

EOLE DUAL coll. 36/;

NAVI INFLA coll. 36/;

78.00

VP ODC = +3,00

Mr. Cisse, VTAR, originaire

214.00

PHARMACIE SAIR  
Dr. Zai  
134 Bd Oued Daoura  
El Azhar  
Tél: 05 22 91 16 54

LUNETTE  
184, Rue d  
Casab

Dr. BAKRIM Mohamed  
OPHTHALMOLOGUE  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura  
Oulfa - CASABLANCA  
Tél: 05.22.91.42.65



ساحة الشهيدة، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة: 05 22 91 42 65  
Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura- Oulfa- Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



# نضارات إسلام

## LUNETTES ISLAM

184, Rue des Aniaïa nira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

002303

Casablanca, le 11/12/2021

M. EL ODMA HASSAN

Doit

| Nature de Verres                 | Vision de loin                            | Vision de près     | Doubles foyers   | Varilux          |
|----------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|
| ODMA<br>AR                       | OD. 11<br>OG. 11                          | OD. 408<br>OG. 409 | OD. 11<br>OG. 11 | OD. 11<br>OG. 11 |
| Monture                          | Métal <input checked="" type="checkbox"/> | Plastique          |                  | 700.00           |
| V.L. :- OD. 11 11<br>- OG. 11 11 |                                           |                    |                  | L                |
| V.P. :- OD. +3.00<br>- OG. +3.00 |                                           |                    |                  | 400.00<br>400.00 |
| ADD./                            |                                           |                    |                  |                  |
| TOTAL                            |                                           |                    |                  | 1500.00          |

Arrêtée la presente facture à la somme de

mille cinq cent DH

LUNETTE ISLAM

184, Rue des Anglis

Casablanca